Département de l'Ardèche

Commune de SAINT ALBAN-AURIOLLES 07120

PROCES VERBAL Séance du Conseil Municipal du 31/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents: 14 Votants: 15

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu « Atelier relais », sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

Date de convocation : Le 25/05/2021

Ouverture de la séance à : 20h00

Appel des membres du Conseil Municipal et constat du quorum avec 14 présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance

Présents:

CLÉMENT Nicolas, DAUTELLE Anne-Marie, LUCENAY Jean-Claude, BOICHUT Lison, BESSET Claude, CAROUGET Brigitte, PHILIPPEAU Patrick, BEAUMEL Cédric, VANESSE Carole, CAMBERLEIN Hélène, SEGRETO Lorraine CHAILLET Marie-Françoise, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max.

Pouvoirs de votes reçus : M Vincent JAUZION GRAVEROLLE à M Patrick PHILIPPEAU

Approbation du procès verbal:

Le procès verbal du Conseil municipal du 15 avril 2021 ayant été envoyé le jour même, certains conseillers municipaux n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance. Le Maire propose de reporter son approbation au prochain conseil municipal.

Lecture de l'ordre du jour :

Demande du maire, M Nicolas CLEMENT, d'ajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation de signer une convention avec l'association « détente et création ».

Est ce qu'il y a des oppositions ? NON Est ajouté en point 2

- 1 Régie de recettes « point presse » : Ouverture d'un compte de dépôts de fonts au nom de la régie auprès du Trésor Public.
- 2 Signature d'une convention avec l'association « Détente et Création »

- 3 Tarifs boutique Musée Alphonse Daudet : saison 2021/2022
- 4 Bulletin municipal: tarifs des annonceurs.
- 5 Restitution de la compétence « Mobilité » à la région Auvergne Rhône Alpes (AURA).
- 6 Cantine scolaire : changement de prestataire et modification de la grille tarifaire.
- 7 Divers

Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : Mme Hélène CAMBERLEIN

1 - Régie de recettes « point presse » :

Depuis fin avril 2021, un nouveau système est mis en place par la DGFIP. Il est nécessaire d'ouvrir un compte afin d'assurer le bon fonctionnement.

Avez vous des questions? Non

Vote: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 15

2 - Signature d'une convention avec l'association « Détente et Création »

Ont été distribué à tous en début de conseil la description et le tarifs des foulards.

L'association « Détente et création » produit, entre autre, des foulards qui sont mis en vente au musée. Il y a 3 types de foulards. La commission du musée sur la vente de ces foulards est de 20%. La facturation se fait une fois par an au mois de novembre.

La convention est en cours d'écriture.

Avez vous des questions?

Max Thibon: Y a-t-il d'autre convention de ce genre?

Nicolas Clément : non, c'est la première à ma connaissance.

Max Thibon Y a-t-il d'autre dépôt vente ?

Martine : Oui, les livres. Ce n'est pas une association, c'est un prestataire. Max Thibon : Quelle est la commission du musée au niveau des livres ?

Martine : Je ne l'ai pas en mémoire.

Nicolas Clément : On pourra vous le dire la prochaine fois.

Vote: Contre: 0 Abstention: 1 Pour: 14

Max Thibon s'abstient car il souhaite que tout les dépôts soit traités de la même façon.

3 – Tarifs boutique Musée Alphonse Daudet : saison 2021/2022

A été distribué en début de conseil la grille tarifaire des marchandises vendues à la boutique du Musée.

Monsieur le maire propose de voter en globalité les tarifs des marchandises et des foulards.

Vote: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 15

4 - Bulletin municipal : tarifs des annonceurs.

En se référent à la délibération du 05/05/2008, les tarifs sont les suivants :

1/8 de page : 50€ ¼ de page : 90€ ½ page : 160€

M le maire propose de maintenir ces prix pour le prochain bulletin municipal.

Avez vous des questions ? Non

Vote: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 15

5 - Restitution de la compétence « Mobilité » à la région Auvergne Rhône Alpes (AURA).

Depuis 2016 la communauté de commune à la compétence mobilité. Aujourd'hui il y a utilité à ce que la compétence parte à la Région. Pour ce faire il faut que la communauté de commune rende la compétence mobilité à la commune afin que celle-ci la transfère à la région. La Région ne va pas garder toutes les mobilités et va en redonner certaine aux EPCI.

Avez vous des questions ? Non

Vote: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 15

6 - Cantine scolaire : changement de prestataire et modification de la grille tarifaire.

La parole est donnée à M Patrick Philippeau.

Visite régulière de la cantine avec M le maire afin de voir comment se déroulent les repas mais aussi pour constater leur qualité.

Constatation: If y a beaucoup

Il y a beaucoup de déchets (environ 10L par jour)

En raison de la liaison froide il y a beaucoup de plats en sauce qui sont peu

attrayants et qui, par conséquent, finissent à la poubelle.

La qualité est très variable ce qui est une grosse source de gâchis.

Nous avons donc contacté les parents d'élèves à travers une enquête, voici les résultats à retenir :

Sur 100 enfants scolarisés, 93 sont inscrits à la cantine 80 réponses nous sont parvenues, soit 86% des inscrits.

Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au repas :

Qualité 78 réponses	□ Excellente 6 soit 8%	□ Bonne		□ Médiocre
Le rapport qualité/prix :	□ Excellente	35 soit 45% □ Bonne	29 soit 37% □ Passable	8 soit 10% Médiocre
73 réponses	17 soit 23%	33 soit 45,5%	14 soit 19%	9 soit 12,5%

Seriez-vous prêts à payer un peu plus cher le repas afin d'en améliorer la qualité.

- 0111

	77 réponses	48 soit 62,5%	29 soit 37,5	%	
Quel e	est pour vous le n	iveau d'importance des points	suivants :		
	Privilégier la c	onsommation de produits fr	rais et de saison		
		□ Pas du tout important	□ Peu important	□ Important	□ Très important
	78 réponses	0 soit 0%	0 soit 0%	32 soit 41%	46 soit 59%

Privilégier les produits bio
□ Pas du tout important □ Peu important
78 réponses 7 soit 9% 42 soit 54% 25 soit 32% 4 soit 5%

Privilégier des aliments locaux et en circuits courts
□ Pas du tout important □ Peu important □ Important □ Très important
□ Privilégier des aliments locaux et en circuits courts
□ Pas du tout important □ Peu important □ Important □ Très important

7 soit 9%

0 soit 0%

78 réponses

27 soit 34,5%

44 soit 56,5%

EXPLOITATION DES RESULTATS EN FONCTION DU PRIX PAYE

	Repas à 1,00€		Repas à 3,15 €		Repas à 3,90 €		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nbre/total	%
Réponses	33	100	44	100	3	100	80/93	86
Mange par obligation	23	70	35	80	3	100	61/80	76,5
Mange tous les jours	24	73	23	52	2	67	49/80	61
Qualité excellent et bonne	22	67	18	41	1	33	41/78	53
Quantité excellente et bonne	29	88	28	64	3	100	60/74	81
Diversité excellente et bonne	30	91	38	86	3	100	71/77	92
Qualité/prix excellente et bonne	29	88	20	45	1	33	50/73	68
Durée repas excellente et bonne	15	45	26	59	0	0	41/76	54
Prêt à payer plus cher	20	61	26	59	2	67	48/77	62
Produits frais-de saison								
important + très important	32	97	43	98	3	100	78/78	100
Produits bio important + très								
important	9	27	19	43	1	33	29/78	37
Produits locaux-circuits courts								
important + très important	26	79	42	95	3	100	71/78	91

Sont privilégiés les produits frais, de saison (globalement 100%) et les produits locaux en circuits courts (globalement 91%) quel que soit le prix payé pour un repas. De plus nous cherchons une livraison des repas en liaison chaude.

C'est sur ces paramètres que les recherches ont été axées.

Prestataire retenu : le seul qui réponde à tous les critères :

Auberge Les Murets à Chandolas : 4,50 €/repas en liaison chaude.

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE EN 2021

	111	LOIL A CHAIN	CETOOKE	'Y COMMONE	LIN ZUZ I	
			ANNEE	CIVILE 20	21	
	JANVIER A	JUIN - API - PR	IX 3,04€	SEPTEMBRE A C	ECEMBRE - LES	MURETS - PRIX 4,50€
INDICE CAF	0 - 720	721 - 1399	1400 et +	0 - 999	1000-1300	Plus de 1300
PRIX payé par les parents	1,00€	3,15 €	3,90 €	1,00€	3,55€	4,40 €
70 repas par jour	29	38	3	56	11	3
% du nombre repas par jour	42%	54%	4%	80%	16%	4%
COUT REPAS par jour	27,84 €	4,18 €	2,58 €	- 28,00€	- 10,45€	- 0,30 €
COUT /an	2 366,40 €	355,30 €	219,30 €	- 1 652,00 €	- 616,55€	- 17,70 €
GAIN OU PERTE		2 941,00 €			- 2 286,25 €	=

Conclusion : Sur l'année civile 2021 le changement de prestataire ne coûte rien (+ 654 euros oi

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE

ANNEE CIVILE SUIVANTE					
	JANVIER A D	JANVIER A DECEMBRE LES MURETS - PRIX 4,50€			
INDICECAF	0 - 999	1000-1300	Plus de 1300		
PRIX payé par	1,00€	3,55€	4,40 €		
les parents					
70 repas	56	11	3		
par jour					
% du nombre	80%	16%	4%		
repas par jour					
COUT REPAS	- 28,00€	- 10,45€	- 0,30€		
par jour					
COUT /an	- 4 032,00 €	- 1 504,80 €	- 43,20€		
GAIN OU PERTE	terren.	- 5 580,00€	- 13 Table - 17		

Reste à charge pour la commune = 5 580,00 € /an = 79,71 €/an/repas = 0,55 €/repas

En comparaison : RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE EN 2018

Prestataire: Abrines

Reste à charge pour la commune = 6 174,00 € /an = 88,20 €/an/repas = 0,61 €/repas

Avez vous des questions?

Gilles Devanciard : Est ce que le prix comprend le transport ?

Patrick Philipeau: Oui

Gilles Devanciard : Quel est le reste à charge actuellement ?

Patrick Philipeau: Actuellement la mairie dégage un bénéfice d'environ 800€. Si l'on compare avec l'année 2018 (repas fournis par le traiteur Abrines) le reste charge est globalement le même.

Gilles Devanciard : C'est un travail sérieux !

Marie Françoise Chaillet : Je pensais que les grilles étaient imposées ?

Nicolas Clément : Il y a une volonté de l'état de pérenniser la canine à 1€.

Patrick Philipeau : Il faut 3 catégories avec toujours quelques personnes dans chaque catégorie.

Pour information, la date limite de rupture du contrat avec API est demain.

Vote changement de prestataire: Contre : 0

Abstention: 0

Pour: 15

Vote nouvelle grille tarifaire: Contre : 0

Abstention: 0

Pour : 15

Gilles Devanciard : je voudrais faire remarquer qu'on nous fait voter sur des choses déjà choisies, ça me gène.

Nicolas Clément : C'est le résultat du travail de la commission qui travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois. La commission propose un changement, rien ne vous oblige à voter pour.

Marie Françoise Chaillet et Gilles Devanciard : on aimerait être un peu plus au courant, il faut faire des conseils plus souvent.

Cédric Beaumel: On ne peut pas vous tenir au courant sans arrêt.

Marie Françoise Chaillet: Ce n'est pas sans arrêt, c'est jamais.

Gilles Devanciard : Je suis gêné.

7 - Divers

Élections départementale et régionale.

Election complexe car double.

Les élections se tiendront dans la salle « atelier relais » au 415 avenue Pasteur.

On travaille sur l'organisation, vous serez informé sur votre rôle.

Carole: On doit tous se tenir disponible pour les dimanches 20 et 27 juin. Max Thibon, nous informer de notre rôle? On est libre de participer ou pas!

Brigitte : Je croyais que c'était une obligation de participer ?

Nicolas: On vous proposera un planning d'organisation, vous nous direz si vous êtes d'accord.

Max Thibon: On peut donner nos vœux?

Gilles Devanciard : On va servir de bouche trou!

Nicolas Clément : On va faire une réunion à 15 pour expliquer comment ca fonctionne.

Patrick Philipeau: On va faire un document de travail, on fera des ajustements tous ensembles.

Règlement intérieur

Gilles Devanciard : On voudrait voir à l'ordre du jour le règlement intérieur à propos des commissions, est ce que l'on peut y travailler ?

Nicolas Clément : Vous avez refusé d'intégrer les commissions sauf une.

Gilles Devanciard: Non ce n'est pas ça.

Nicolas Clément : La main tendue n'est pas là.

Gilles Devanciard : Dans votre discours d'investiture il n'y a pas un mot pour l'opposition. Où est la politique de la main tendue ?

Nicolas Clément: Il n'y en aura pas tant que j'ai en face de moi des élus qui sont contre moi systématiquement. Mais il n'y a aucune cabale contre vous malgré ce que vous croyez.

Débroussaillage

Nicolas Clément: Ce sont les pompiers qui décident, je ne signe que ce que demande le SDIS. Nous avons vu environs 10 personnes avec le SDIS pour expliquer le courrier. Je ne décide rien! Gilles Devanciard: Autour de la chapelle du calvaire, il faut nettoyer. S'il y a le feu, je serai témoin. Nicolas Clément: Les agents communaux font leur travail d'entretien. On refera un tour avec eux.

Travaux croix du calvaire

Gilles Devanciard : En juillet 2020, une croix du calvaire menaçait de tomber. J'ai fait quelques travaux de consolidation. Je n'ai pas eu de retour.

Nicolas Clément : je venais d'être élu, vous n'auriez pas du, il fallait voir la Drac. Je n'y suis pour rien dans l'affaissement de la croix à moins que l'élection du 15 mars 2020 ait provoqué un séisme.

Fin du Conseil Municipal :

l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h59.